

Sac Ados 2024

Règlement intérieur

Éléments de contexte

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Caf des Alpes-Maritimes a pour objectif de favoriser l'autonomisation du public jeune.

Créé par l'association « Vacances Ouvertes », le dispositif Sac Ados est une aide aux projets de départs en vacances autonomes, proposée aux structures Jeunesse à destination de leur public.

Objectifs de l'opération Sac Ados

- Permettre l'accès aux vacances des 16-25 ans
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie en matière de vacances et de loisirs
- Inciter les jeunes à la mobilité
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires autour du droit aux vacances pour tous

Critères d'éligibilité des jeunes

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Être domicilié dans le département 06
- Une partie des jeunes bénéficiaires du projet doit être allocataire ou enfant à charge de famille allocataire et percevoir une prestation sociale ou familiale
- Respecter les règles du dispositif
- Faire partie d'un groupe de 6 jeunes au maximum
- Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif ou exceptionnellement, et sur dérogation accordée par la Caf, accompagné un groupe d'amis primo-bénéficiaires

Important : le dispositif Sac Ados n'est pas cumulable avec le dispositif d'Aide aux Vacances Famille

Critères d'éligibilité des séjours :

- Séjour autonome sans encadrement familial ni professionnel : les bénéficiaires doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Les séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect), encadrés ou organisés sont donc exclus.
- Pour les jeunes mineurs (16-18 ans) : séjours en France métropolitaine uniquement
- Pour les jeunes majeurs (18-25 ans) : séjours en France métropolitaine et Europe
- Durée de séjour pour la France métropolitaine : 4 jours et 3 nuits minimum
Pour les départs constitués uniquement de mineurs, une dérogation peut être envisagée : durée minimale de 3 jours et 2 nuits.
- Durée de séjour pour l'Europe : 5 jours et 4 nuits minimum

Nature et financement de l'aide :

Le « pack » Sac Ados est constitué de :

- Un sac de voyage d'une grande contenance (60 L)
- Une trousse de premier secours
- Un guide Jeunesse
- Une pochette comprenant :
 - o Des informations santé
 - o Pour les départs en France métropolitaine : 150 € en Chèques-Vacances
 - o Pour les départs en Europe : 250 € en Carte prépayée

Engagements du/des jeunes :

Les jeunes s'engagent dès leur retour à fournir leur témoignage (écrits, photos, vidéos...) afin d'alimenter les réseaux sociaux de la Caf des Alpes-Maritimes.

Pour ce faire, ils signent l'attestation de droit à l'image annexée au présent dossier.

Ils s'engagent à réaliser ce projet conformément à ce qu'ils ont déclaré dans le présent dossier et les pièces justificatives afférentes, à informer la Caf des Alpes-Maritimes de toute modification de ce projet avant mon départ et de restituer l'aide Sac Ados en cas de non-départ.